

L'après-dévaluation : hypothèses et hypothèques

L'AFRIQUE apparaît aujourd'hui comme un continent sinistré, caractérisé par toute une série de crises, ponctuées de conflits armés traduisant un processus de « féodalisation » de régions entières. Pendant longtemps, on a cru que la Zone franc constituait « une enclave protégée en terre africaine » (1).

Il est vrai que depuis les indépendances et jusqu'au milieu des années quatre-vingt, les PAZF (Pays africains de la Zone franc) ont réalisé des performances économiques supérieures à celles des autres pays de l'Afrique subsaharienne (2). Au cours de cette période, la Zone semble avoir pu limiter la contagion des effets déstabilisants engendrés par les turbulences répétées de l'environnement externe. Mais, dès la fin des années soixante-dix, ces performances ont été notamment obtenues grâce à un surendettement autorisé par la perversion des règles de fonctionnement et de la Zone franc. De plus, les PAZF ont enregistré une série de chocs externes relatifs à la détérioration de leurs termes de l'échange ainsi qu'à l'appréciation du Franc français. Par ailleurs, les tentatives d'ajustement interne ont globalement échoué. « Certains pays (Niger, Tchad, Togo, RCA, Congo, Gabon) ont été dans l'impossibilité de mettre en œuvre ces programmes pour des raisons économiques ou politiques et les ont de fait abandonnés. D'autres (Sénégal, Cameroun, Côte-d'Ivoire) ont tenté de les respecter mais ont échoué pour des raisons politiques. Seuls le Mali, le Burkina et le Bénin ont obtenu certains résultats mais insuffisants et fragiles » (3). La dégradation de la situation économique et financière des PAZF s'est poursuivie.

Au début des années quatre-vingt-dix, la situation est devenue telle que la France (4), qui jusqu'alors prônait l'ajustement en termes réels, s'est peu à peu ralliée aux prescriptions du FMI et de

la Banque mondiale préconisant un changement de parité du F CFA. En effet, « pour la France, aucune illusion, les sommes prêtées à l'Afrique sont, à des variations marginales près, principalement saisonnières et irrécouvrables. Il y avait donc une charge budgétaire croissante fort fâcheuse dans une période où le rééquilibrage des comptes publics est un impératif déjà difficile. De surcroît le flux qui avait été financé par la BIRD et le FMI étant stoppé, ces institutions ne pouvant déceimment plus accorder de crédits supplémentaires, le déficit à la charge de la France s'alourdissait » (5). Devant son inéluctabilité, la décision d'une dévaluation de 50 pour cent du F CFA a été prise le 11 janvier 1994 à Dakar par les chefs d'États des PAZF (6).

La dévaluation est par essence une mesure impopulaire et, en Afrique, « elle n'a jamais été décrétée en l'absence d'une forte pression de l'extérieur » (7). De plus, la modification de la parité du F CFA a remis en cause un symbole, un type de relations privilégiées en même temps qu'un mode de fonctionnement sociétal fondé sur le prélèvement et l'utilisation de la rente. D'une part, la surévaluation de la monnaie était le symbole du pouvoir d'achat élevé des élites africaines francophones. Rendu en France, l'argent se trouvait de fait « multiplié par deux ». D'autre part, les relations privilégiées entre la France et l'Afrique, fondées sur le paternalisme et le clientélisme, sont devenues d'un coût trop élevé. Enfin, avec l'accentuation de la crise, « la rente, provenant du secteur primaire et de l'aide extérieure... largement accaparée par les agents membres ou proches de l'État, qui la redistribuent à travers des réseaux à base clientéliste, ou replacée de manière privée à l'extérieur » (8), s'est trouvée fortement réduite.

Ainsi, au-delà de la signification économique d'une mesure qui fait partie intégrante de l'arsenal « classique » de l'ajustement externe, la dévaluation du F CFA apparaît-elle comme le signe d'une

(1) O. Vallée, *Le prix de l'argent CFA : heurs et malheurs de la Zone franc*, Paris, Karthala, 1989, p. 8.

(2) Au cours de la période 1975-85, le taux annuel moyen de croissance du PIB réel était de 4,6 % en Zone franc contre 1,4 pour les autres pays de l'Afrique subsaharienne.

(3) S. Michaïlof, « La dévaluation du franc CFA, une opportunité pour la relance », *Banque mondiale, Marchés tropicaux*, n° 2523 du 18 mars 1994.

(4) « Au terme d'une décennie de stagnation et de déflation en aggravation constante, les coûts étaient devenus trop élevés pour la France qui devait couvrir seule le service de la dette d'États aussi importants que le Cameroun ». Cf. R. Meyer, « Dévaluation du franc CFA : amortir le choc », *D + C*,

n° 2/1994. Au cours de cette période, la Zone franc permettait de bénéficier de la métropole sans les contraintes attachées au système colonial.

(5) J. Plassard, « Dévaluation du franc CFA, une chance pour les Africains », *Chroniques économiques de la SEDEIS*, n° 2, 15 février 1994.

(6) Cf. Pardoc-AIPLF, CEAN (éds), *Dakar, 11 janvier 1994, La dévaluation du franc CFA*, dossier documentaire, Bordeaux, mars 1994.

(7) P. Jacquemot, E. Assidon, *Politiques de change et ajustement en Afrique*, Paris, Ministère de la Coopération, 1988, p. 39.

(8) Ph. Hugon, *L'économie de l'Afrique*, Paris, La Découverte, 1993, pp. 22-23.

rupture avec un passé empreint de léthargie. Les PAZF doivent à présent se tourner vers l'avenir. Cet avenir apparaît toutefois fortement tributaire de la mouvance de l'environnement tant interne qu'externe des nations africaines. L'évolution d'une partie des paramètres peut être maîtrisée sous certaines conditions, alors que d'autres traduisent des contraintes incontournables auxquelles la flexibilité économique et sociale doit tenter d'apporter une réponse.

En définitive, la palette des futurs des PAZF s'insère dans le cadre de deux scénarios extrêmes. Le premier se caractérise par une maîtrise et une adaptation insuffisantes des sociétés africaines qui, outre la poursuite de la marginalisation et de la paupérisation, pourraient susciter un désintérêt croissant de la part de la communauté internationale envers le continent. A l'inverse, le second apparaît

Les effets attendus d'une dévaluation sont multiples et possèdent un échelonnement différent. Tout d'abord, le changement de parité a un effet mécanique sur les prix relatifs des biens. Cet « effet-prix » se traduit par une modification du rapport entre les prix internes et les prix étrangers des biens qui font l'objet d'un

des importations exprimé en monnaie nationale et à une baisse du prix des exportations exprimé en monnaie étrangère (9). L'ampleur de ces effets apparaît fortement conditionnée par l'évolution du niveau des prix internes des divers pays de la Zone. En effet, le gain de compétitivité-prix engendré par la dévaluation, tant sur le plan interne (biens d'import-substitution) que sur le plan externe (à l'exportation), peut se trouver annihilé par l'évolution de certains paramètres. Il s'agit principalement du coût des facteurs. A ce propos, il est à noter que les pays africains ont adopté, assez tardivement pour certains, des mesures d'accompagnement de la dévaluation tendant à maîtriser l'inflation induite par le changement de parité. Si les gouvernements ne parviennent pas à endiguer les revendications salariales (10) et à « casser les circuits spéculatifs et les rentes » (11), le gain de compétitivité-prix disparaîtra

la prise en compte prioritaire des intérêts des pays à revenu intermédiaire et notamment de la Côte-d'Ivoire et du Cameroun. Un taux de moitié moins élevé eût bien mieux convenu aux économies ayant antérieurement produit les plus gros efforts d'ajustement interne, à l'instar du Burkina et du Bénin. Ce qui implique qu'en la matière, une prime au laxisme et à la mauvaise gestion macroéconomique a été accordée. Par ailleurs, il convient de se demander si les gouvernements qui n'ont pu, ou voulu, appliquer l'ajustement en termes réels avant la dévaluation vont réellement changer d'attitude après celle-ci. On peut en douter car « *la capacité de gestion d'une dévaluation importante est très inégale selon les pays et dans certains d'entre eux, politiquement fragiles, la probabilité de désaccord immédiat ou à terme rapproché sur les programmes préconisés par le FMI est élevée* » (13). En d'autres termes, et selon un document de la Banque mondiale, « si les nouveaux régimes démocratiques font preuve de démagogie et de laxisme budgétaire, l'inflation et l'échec seront au rendez-vous » (14). Irait-on vers un soutien à des régimes « forts », qui bien que contestés, seraient plus à même de mener à bien l'ajustement ? Dans ce sens, M. Rousin, ministre français de la Coopération, a déclaré au *Monde* : « *On ne peut pas sous prétexte qu'il y a eu une évolution démocratique, permettre n'importe quoi. La démocratie est une chose. Le fonctionnement de l'État en est une autre* » (15). De fait, l'aide extérieure ne se verrait plus liée aux processus de démocratisation mais à la « bonne » gestion.

En définitive, les hétérogénéités des situations initiales des PAZF et de leurs capacités de gestion de la dévaluation pourraient conduire à des dévaluations récurrentes, différenciées selon les pays et, à terme, déboucher sur la balkanisation monétaire par l'éclatement de la Zone franc.

Le nouvel élan fédérateur que l'on constate depuis peu, pourrait subir le même sort. « Il est frappant de constater que l'intégration est une réponse de temps de crise » (16). En effet, depuis la dévaluation, la majorité des hommes politiques et des économistes met l'accent sur la nécessité d'une intégration économique des PAZF, prolongement logique de l'intégration monétaire existante (17). « Il est impératif de renforcer les mécanismes de coopération régionale » (18), « le salut des pays de la Zone franc réside

(13) P. et S. Guillaumont, « Franc CFA : restaurer la confiance », *Marchés tropicaux*, n° 2522 du 11 mars 1994.

(14) S. Michaïlof, art. cit.

(15) Entretien in *Le Monde* du 5-6 septembre 1993.

(16) M. Diouf, cité par *Jeune Afrique*, n° 1732 du 23 mars 1994.

(17) J. Coussy, Ph. Hugon (dirs), *Intégra-*

tion régionale et ajustement structurel en Afrique subsaharienne, Paris, Ministère de la Coopération et du Développement, 1991 (Études et documents), P. et S. Guillaumont, « L'intégration économique : un nouvel enjeu pour la Zone franc », *Revue d'économie du développement*, (93) 2.

(18) Ph. Hugon, « Opportunités et risques de la dévaluation », art. cit.

dans l'intégration économique effective » (19). Cette préoccupation s'est notamment traduite par la signature à Dakar, le 11 janvier 1994, du traité de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), se substituant à l'Union monétaire ouest-africaine. Mais, il s'avère que l'existence d'une zone monétaire n'est pas le gage d'une intégration économique entre ses participants. En fait, il semble « qu'une union monétaire soit le corollaire, plutôt que le moteur, d'une convergence économique » (20). De plus, les progrès accomplis dans le sens de l'intégration restent faibles, malgré un effort d'harmonisation concernant le cadre réglementaire. Par ailleurs, l'idée d'une intégration régionale comprenant les pays anglophones se voit revivifiée. A titre d'exemple, lors du débat parlementaire sur la dévaluation, les députés béninois ont émis la proposition suivante : « mettre en place une diplomatie sous-régionale pour favoriser rapidement l'intégration économique au sein de la CEDEAO » (21).

Toutefois, on peut se poser la question de savoir quelles sont les chances réelles de réussite de ces nouvelles tentatives d'intégration économique. Il apparaît tout d'abord que « *l'Afrique compte plus de 200 organisations de coopération régionale : plus de 160 sont intergouvernementales, et les autres non gouvernementales, la plupart de ces dernières recevant néanmoins des aides publiques* » (22). Et il est indéniable que ces organisations, dont un grand nombre tentait de promouvoir l'intégration par le développement des échanges intrarégionaux, ont échoué. La dévaluation du F CFA a-t-elle fait disparaître les causes des échecs ?

En réalité, les motifs du refus d'intégration subsistent et s'expriment dans différents domaines.

D'une part, les motifs politiques. Ils font principalement référence aux notions de perte de souveraineté ou de leadership. Au sein de la CEAO, par exemple, et des regroupements qui l'ont précédée, deux nations se sont affrontées pour en assurer le leadership : la Côte-d'Ivoire et le Sénégal.

D'autre part, les motifs historiques tiennent, dans une large mesure, à l'influence des différents types de colonisation (française, britannique et dans une moindre mesure portugaise) qu'ont subie les pays membres des regroupements régionaux.

Enfin, les motifs économiques se situent à différents niveaux. D'une part, les causes structurelles reposent sur les dotations fac-

(19) N. Soglo, président de la République du Bénin, déclaration in *Bulletin du FMI* du 14 mars 1994.

(20) J. Duhamel, « Les zones monétaires : impérialisme ou développement concerté ? », *Terrains africains*, n° 10, 1993, p. 21.

(21) *La Nation*, (Bénin), 7 mars 1994.

(22) Banque mondiale, *L'Afrique subsaharienne, de la crise à une croissance durable*, Washington, 1989, p. 178.

torielles initiales, l'étroitesse et la volatilité des marchés ainsi que sur les stratégies nationales de développement adoptées.

— Les dotations en facteurs des différents pays révèlent des similitudes certaines et ce, dès avant les indépendances. Cette similitude se traduit principalement par l'exportation de produits bruts issus de l'agriculture de rente. Les produits exportés présentent selon les pays une certaine variété (arachide, cacao, café, coton...), mais leur caractéristique commune est de faire l'objet d'une exportation quasi-exclusive vers les marchés des pays industrialisés. Cette spécialisation réduit d'autant les possibilités d'échanges intra-régionaux.

— Les marchés internes sont caractérisés par leur étroitesse. Dans le cas de l'Afrique subsaharienne, le chiffre de la population importe moins que celui du revenu. En outre, la faible capacité d'absorption des importations par le marché se trouve soumise à d'amples fluctuations. En effet, les économies des pays membres sont fortement dépendantes de l'exportation de quelques produits de base dont elles ne maîtrisent pas les prix internationaux par essence très volatils.

— Il s'agit de l'incompatibilité de base entre les stratégies de développement adoptées par la majorité des pays membres et l'objectif de libéralisation des échanges au plan régional. En effet, après les indépendances, les pays d'Afrique subsaharienne ont parallèlement mis en œuvre des stratégies d'industrialisation par substitution des importations. En conséquence, les industries présentes sur le sol des pays membres des regroupements se révèlent plus concurrentielles que complémentaires, ce qui réduit les possibilités d'échanges intra-régionaux dans ce domaine. Cette tendance se trouve aggravée par l'adoption de règles d'origine restrictives notamment en matière de valeur ajoutée communautaire incluse ou encore de propriété du capital.

D'autre part, le problème de la redistribution des gains issus de l'intégration entre membres ne possédant pas le même niveau de développement. « *Les petits pays et les pays pauvres redoutent aussi que leurs partenaires plus développés accaparent l'essentiel des avantages de l'intégration et que les mécanismes de compensation soient insuffisants* » (23). C'est l'un des problèmes majeurs attachés à l'intégration car celle-ci affecte différemment chacun des membres. Les gains et les pertes peuvent s'apprécier en termes de fiscalité, d'implantation d'unités productives, de parts de marché, de revenu, d'emploi ainsi qu'au niveau des prix. Dans le domaine de l'aménagement industriel de la zone d'intégration, il apparaît que les différentiels de coûts d'installation des unités de production entre les divers pays membres (côtiers et enclavés) se révèlent nettement supé-

(23) *Ibid.*, p. 178.

rieurs à tous les différentiels de droits de douane envisageables et de coûts de main-d'œuvre.

Enfin, l'échec patent du régionalisme inter ou para-étatique contraste avec le dynamisme du régionalisme transétatique ou régionalisme des « réseaux » (24). Les échanges transétatiques se nourrissent des distorsions entre les politiques fiscalo-douanières ainsi qu'entre les politiques de change des divers États. L'importance des flux « occultes » entre le Nigeria et ses voisins en apporte la preuve. Ce régionalisme transétatique, générateur de la rente de « frontière » constitue également un obstacle à une réelle intégration.

s'étendre et se renforcer. Enfin, on constate (et l'on redoute) la formation de facto, sous l'impulsion du Japon, d'un bloc commercial en Asie.

Avec la fin de l'affrontement Est-Ouest et la perte corrélative d'intérêt géostratégique de régions entières, il est à craindre l'éventualité d'une cassure entre le Nord et le Sud à travers un phénomène de polarisation autour de la triade États-Unis, Japon et Europe.

L'occurrence d'un tel scénario pourrait engendrer la mise en œuvre d'une stratégie d'édification d'un limes (27) dans laquelle le Nord, pour assurer sa sécurité, opérerait un découpage du Tiers monde en trois zones :

— « les États-clients limitrophes destinés à servir de zones de stabilité à sa périphérie, notamment par la contribution qu'ils apporteront à la maîtrise des flux migratoires ;

— les partenaires commerciaux, correspondant aux pays en développement qui, sans présenter le même intérêt stratégique que les précédents en tant que gate keepers, ont suffisamment décollé pour qu'il soit utile de mener avec eux des relations d'échanges normales et régulières ;

— le Sud profond, qui correspond aux pays du Tiers monde jugés par le Nord à peu près irrécupérables, et que celui-ci laisserait végéter dès lors que la situation qui y règne n'a pas de caractère contagieux et ne risque pas de compromettre des sources d'approvisionnement vitales » (28).

A l'intérieur de ce schéma, on peut légitimement penser que les pays du pourtour méditerranéen seraient plus ou moins associés à l'Europe et tiendraient le rôle de gardiens des marches du bloc, tandis que la majorité des pays de l'Afrique subsaharienne se retrouveraient dans le troisième groupe et ce, malgré leur association avec l'UE (Union européenne) dans le cadre de la coopération CEE-ACP. D'ailleurs, pour certains, cette association, vestige du passé colonial des pays européens, n'apparaît plus aujourd'hui réellement fondée, car les avantages réciproques que l'UE et ses associés ont tirés de ces relations privilégiées sont aujourd'hui largement symboliques (29).

De plus, la nouvelle donne géopolitique en Europe modifie fondamentalement les contraintes et les enjeux. De par leur proximité géographique, les pays de l'Europe de l'Est voient leur avenir lié

(27) *La France et l'Europe d'ici 2010*, Rapport du Commissariat général au Plan, février 1993, Paris, La documentation française.

(28) Voir à ce sujet : E.R. Grilli, *The European Community and the Developing Countries*, Cambridge, Cambridge University

Press, 1993 ; également, D. Bach, « Un ancrage à la dérive, la convention de Lomé », *Revue Tiers monde*, n° 136, octobre-décembre 1993, pp. 749-758.

(29) *Développement du tiers-monde et croissance française*, Rapport du Conseil économique et social, 8 et 9 juin 1993.

de façon inéluctable à celui de la CE. De plus, « *la Communauté ne pourrait accepter la création d'une zone d'instabilité économique et politique durable à ses portes, dont les conséquences seraient difficilement maîtrisables en termes d'immigration et de risque géopolitique* » (30). Étant donné les énormes besoins à long terme de l'Europe de l'Est, les pays africains peuvent légitimement craindre un effet d'éviction concernant les échanges et l'aide ainsi que les investissements directs européens. D'autant plus que semble émerger peu à peu une tendance à la contestation des décisions prises par certains « eurocrates tiers-mondistes ». Cette situation engendrerait, pour les pays africains, un choc externe dont les conséquences pourraient se révéler lourdes (31). Par ailleurs, les pôles américain et asiatique ne se substitueront certainement pas à l'Europe car l'intérêt du monde semble se détourner progressivement de l'Afrique : « On est fatigué de l'Afrique. Beaucoup trop de pays, beaucoup trop de guerres » (32). Ce sentiment de lassitude se double du constat de l'inefficacité des efforts de développement et de l'aide extérieure. « *Autant il est légitime d'aider les responsables, autant il est fâcheux de déresponsabiliser par des aides généreuses. La dévaluation du F CFA exprime que l'Occident ne peut ni ne veut accorder à l'Afrique une aide illimitée* » (33). Pour se donner malgré tout « bonne conscience », le continent serait confié aux ONG.

C'est ainsi que l'on pourrait assister à la poursuite de la marginalisation commerciale, à l'approfondissement de la régression économique et sociale du continent ainsi qu'au creusement des écarts de développement entre le Nord et le Sud (34).

Ce scénario a, souhaitons-le, peu de chances de se réaliser car il signifierait que les Africains n'ont pas su ou voulu prendre en mains leur destinée.

(30) Certains n'hésitent pas à voir dans : « La dévaluation du CFA, une conséquence politique de la fin de la guerre froide », A. Kiki, *La Nation* (Bénin) 22 février 1994.

(31) B.A. Kinplagat, cité par Z. Cerwenka, « The impact on Africa of the changes in Eastern Europe and of the Gulf War », in *Changing Paradigms in Development - South, East and West*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 1993, p. 130.

(32) J. Plassard, art. cit.

(33) Marginalisation commerciale : les pays de l'Afrique subsaharienne (ASS) représentaient 2,4 % des exportations mondiales en 1970, 1,7 % en 1986 et 1 % en 1990 :

régression économique : selon la Banque mondiale, le PIB par habitant de l'ASS aurait connu une régression moyenne annuelle de 1,2 % entre 1980 et 1989.

(34) « Le cacao ivoirien arrivé dans les ports européens coûte 30 FF le kilo (57 francs avant l'opération monétaire), ce qui lui permet d'être plus compétitif que le cacao malaisien (à 53 francs)... la fève indonésienne... (35 francs)... le coût de production brésilien est de 58 francs ». Cf. J.-L. Gombaud, « La grande crise du commerce des produits tropicaux », *Le Monde diplomatique*, mars 1994.

Le scénario optimiste

A l'opposé du précédent, ce scénario envisage les conditions et les enchaînements heureux qui pourraient déboucher sur une reprise durable de la croissance et du développement dans les pays de l'Afrique subsaharienne. La réussite de la dévaluation, avec ses implications à court, moyen et long terme, trouverait un terrain favorable dans le maintien et l'élargissement des unions monétaires ainsi que dans l'intégration économique régionale. Un arrimage des regroupements régionaux à l'UE constituerait également un élément favorable.

La réussite de la dévaluation

Les conditions de réussite de la dévaluation sont nombreuses et déjà exposées (voir les autres articles de ce dossier). Toutefois, il convient de signaler que le changement de parité doit s'accompagner de mesures concernant la monnaie, le crédit, les prix, les salaires, le budget, la fiscalité ainsi que le régime des échanges extérieurs. De plus, l'aide extérieure apparaît également comme un facteur important de réussite. La mise en œuvre d'une politique mixte devrait entraîner un enchaînement vertueux se traduisant par le retour à l'équilibre externe, à l'équilibre du budget et ayant un impact positif sur l'activité économique. Le retour à l'équilibre externe sera notamment autorisé par l'effet combiné de l'accroissement des exportations et de la réduction des importations. Concernant les exportations, du fait du changement de parité, le cacao ivoirien par exemple, a recouvré sa pleine compétitivité par rapport à ses principaux concurrents principalement asiatiques (34) et devrait reconquérir des parts de marché. De plus, comme le soulignait D. Kablan Duncan, Premier ministre de la Côte-d'Ivoire : « *L'amélioration de la compétitivité rendra également notre pays plus attrayant pour les investisseurs nationaux et étrangers que l'État pourra accompagner par de nouvelles mesures d'allègement fiscal* » (35). Il est évident que cette compétitivité retrouvée doit présenter un caractère durable impliquant la maîtrise du processus inflationniste généré par la dévaluation. On peut également penser qu'étant donné l'ampleur de la modification de parité, les importations chuteront (et notamment celles de produits de luxe). La combinaison d'excédents commerciaux croissants, d'allègements de dette, d'aide, d'investissements directs et la réduction des déficits budgétaires auront un effet positif sur la balance des paiements. En outre, le changement de parité devrait entraîner l'accroissement de la production de biens

(35) *Fraternité-Matin* (Abidjan), 15-16 janvier 1994.

échangeables destinés à l'exportation ou à la substitution des importations. L'activité économique se trouvera également stimulée par la résorption de l'endettement interne des États, cause de bien des blocages (36). Ce retour attendu de la croissance permettra une reprise de l'accumulation et du processus d'industrialisation par la valorisation du futur à travers l'investissement et ce, au détriment de la consommation. A plus long terme, on peut attendre une évolution des spécialisations des PAZF, facilitée par le maintien de l'union monétaire même dans un cadre renouvelé.

L'intégration monétaire

Dans ce domaine, les propositions gravitent autour de l'organisation d'une coopération monétaire africaine devant déboucher sur une intégration. En effet, la dévaluation du F CFA n'a pas modifié les règles de fonctionnement de la Zone franc. Sont conservées les règles assurant la stabilité de la Zone, mais également les rigidités qui la rendent inadaptée aux situations économiques contrastées de chacun des pays membres. Il s'agit de concevoir un système présentant plus de flexibilité (en autorisant notamment des réajustements de parité), rétablissant dans une certaine mesure la souveraineté monétaire des États, assurant la convertibilité des monnaies nationales à travers une monnaie « forte », la libre circulation des capitaux et l'élargissement de la zone monétaire.

Des variantes concernant la monnaie de rattachement apparaissent, mais les schémas envisagés présentent des caractéristiques communes tout en conservant des portées différentes. Sont envisagés : une adaptation de la Zone franc et son éventuel élargissement aux pays non membres en conservant un lien direct avec le F français, une liaison avec l'Écu européen à travers le F français, un rattachement direct à l'Écu par la création d'une Zone Écu, ainsi que des systèmes mixtes évolutifs combinant peu ou prou les options précédentes.

Le dénominateur commun de ces propositions peut être exprimé comme suit. Chaque pays ou groupe de pays disposerait d'une plus grande souveraineté en ce sens qu'il posséderait sa banque centrale et battrait sa propre monnaie. Les monnaies nationales seraient rattachées avec une parité fixe, mais ajustable à une autre monnaie (F CFA, Afrécu) émise par un FMA (Fonds monétaire africain). « *Ce fonds serait une formule plus acceptable pour les pays actuellement hors Zone franc, et particulièrement pour les pays africains anglophones* » (37). Le F CFA ou l'Afrécu se verrait rattaché à une mon-

(36) Par exemple, le montant de la dette intérieure de la Côte-d'Ivoire s'élève à 1060 milliards de F CFA.

(37) Ph. Hugon, « Zone monétaire et

intégration régionale : le cas de la Zone franc », *Techniques financières et développement*, n° 21, décembre 1990, p. 33.

monnaie forte (F français ou Écu européen) avec un cours pivot, assorti de marges de fluctuations et de possibilités d'ajustements du taux de change. « *Les marges étant défendues par un Fonds de stabilisation des changes émanation du FMA alimenté par les dépôts d'une fraction des réserves de change des États membres* » (38). S'agissant du F CFA, sa convertibilité serait assurée par le Trésor français ; le rattachement direct de l'Afrécu à l'Écu impliquerait, au moins à terme, que les compétences du Trésor soient transférées à des institutions monétaires européennes. Dans tous les cas, il est certain que l'extension de la Zone franc ou sa transformation en Zone Écu conduira inévitablement à l'établissement d'une certaine conditionnalité concernant la politique monétaire et budgétaire des pays africains membres. Cette intégration sur le plan monétaire devrait s'étendre à d'autres domaines et faciliter ainsi l'intégration économique régionale.

L'intégration économique

Pour certains, l'union monétaire pourrait être le catalyseur de l'intégration commerciale puisqu'exerçant trois types d'effets favorables. « *D'une part, la monnaie unique réduit les coûts de transaction. D'autre part, elle protège les entreprises de la Zone du risque d'une perte de compétitivité qui résulterait d'une instabilité des taux de change à l'intérieur de la Zone. Enfin, elle implique une solidarité entre États membres, qui s'exprime à travers le pool commun des réserves extérieures et la définition d'une politique monétaire au niveau régional* » (39). Toutefois, depuis les indépendances, « *l'union monétaire n'a pas plus facilité le développement des échanges que la convergence des économies ou la coordination des investissements* » (40). C'est sans doute pour accélérer l'intégration économique que, depuis quelques années, ont vu le jour un certain nombre de projets visant la mise en harmonie et l'assainissement des environnements légaux et institutionnels à l'intérieur de la Zone franc. Cette démarche est perçue comme une étape préalable à l'intégration économique. Les projets concernent cinq secteurs.

Dans le domaine des assurances, il s'agit de la mise en place d'une législation unique. Le second projet porte sur l'assainissement des organismes de sécurité sociale et sur la convergence progressive des règles de gestion comptable et financière. Le troisième, confié à M. Keba Mbaye, le président du Conseil constitutionnel du Sénégal, s'intéresse à l'harmonisation du droit des affaires et du droit du travail. Le quatrième porte sur la création de pôles

(39) P. et S. Guillaumont, « L'intégration économique, un nouvel enjeu pour la Zone franc », *Revue d'économie du développement*,

(93), pp. 83-111 et pp. 99-100.

(40) M. Lelart, art. cit., p. 890.

régionaux de formation économique et financière. Le dernier projet a pour objet la création d'une institution autonome. Afristat, jouant à la fois un rôle centralisateur, d'assistance et d'appui aux organismes statistiques nationaux. La réalisation de ces projets sectoriels, réducteurs d'incertitude, devrait ramener la confiance et faciliter le retour des investissements.

Concurremment, les unions monétaires devraient se muer en unions économiques. L'UEMOA en l'Afrique de l'Ouest et la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale). Au sein de l'UEMOA par exemple, l'intégration économique devrait s'opérer en trois étapes : d'une part, l'harmonisation des politiques économiques (notamment des politiques budgétaires) et des cadres juridiques et fiscaux nationaux ainsi que la création d'un marché financier régional s'appuyant sur la bourse des valeurs d'Abidjan ; d'autre part, l'organisation d'un grand marché par la suppression des barrières douanières internes et l'adoption d'un tarif extérieur commun ; enfin, la mise en œuvre de politiques sectorielles communes. Si ce processus est mené à son terme, il pourrait à la fois permettre l'apurement de la situation économique antérieure et le retour à la croissance. De plus, par la diversification des productions et l'accroissement des échanges intra-régionaux qu'elle suscite, l'intégration régionale apparaît comme un moyen de réduction de la sensibilité aux chocs externes des PAZF.

Mais, il est à noter que ces nouvelles tentatives de regroupement régionaux s'avèrent encore institutionnelles et l'expérience montre l'existence de risques d'échecs. A ce propos, il conviendrait de se demander si l'intégration commerciale ne pourrait pas se trouver facilitée par l'encouragement du commerce de proximité que l'on peut notamment observer entre pays côtiers et pays enclavés (Burkina-Faso - Côte-d'Ivoire, Niger - Nigeria). Ces échanges peuvent être qualifiés de « naturels » en ce sens qu'ils ne dépendent pas d'un environnement réglementaire (fiscal, douanier, monétaire) ou institutionnel. De nombreux produits font l'objet d'échanges monétarisés ou sont simplement troqués (bétail, poisson fumé ou séché, noix de cola, ignames, bananes, mangues...). Ce type d'échanges se révèle en conformité avec les dotations factorielles « naturelles » des co-échangistes. Les espaces à l'intérieur desquels s'effectue ce commerce se révèlent des zones d'échanges naturels. Bien entendu, les flux considérés sont principalement constitués par des denrées issues du secteur agricole, de l'élevage ou de la pêche. Mais, ne pourrait-on pas renforcer le développement des échanges intra-zone en mettant l'accent sur un commerce pré-existant (41) même

(41) La révolution industrielle n'a-t-elle pas été suscitée par les évolutions qui ont marqué l'agriculture ?

si celui-ci porte sur des produits peu élaborés ? En définitive, quel qu'en soit le processus de réalisation, l'intégration économique régionale apparaît comme un élément environnemental essentiel pour que les pays de l'Afrique subsaharienne reprennent le chemin d'une croissance durable.

Ce scénario « idéal », qui envisage le redressement, le retour à la croissance des économies africaines et par conséquent l'augmentation du niveau de vie des populations, apparaît fortement conditionné par la profonde mutation des pratiques et des comportements des élites africaines.

Bernard Conte
Bordeaux-CEAN